

LE PÉTROLE

LES APPROVISIONNEMENTS D'OUTRE-MER—LES MESURES POUR L'EST DU CANADA EN CAS D'URGENCE

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Pourrait-il nous dire si le gouvernement a prévu des dispositions spéciales pour satisfaire aux besoins en produits pétroliers de l'Est du Canada au cas où les approvisionnements en provenance du Moyen-Orient et du Venezuela cesseraient brusquement?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, l'Office national de l'énergie suit de très près la situation depuis le début des négociations entre les pays producteurs membres de l'OPEC et les compagnies pétrolières, et je suis convaincu qu'on prend toutes les mesures pour assurer un stock d'urgence le plus important possible en utilisant au maximum les entrepôts et les pipe-lines pour parer à une pénurie.

M. l'Orateur: L'ordre du jour appelle.

• (3.30 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE 1970 SUR L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

DISPOSITIONS RELATIVES À LA RÉORGANISATION DES MINISTÈRES, DES DÉPARTEMENTS D'ÉTAT, DES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES, ETC.

La Chambre, formée en comité sans la présidence de M. Honey, reprend l'étude interrompue le mardi 2 février, du bill C-207, concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, présenté par le très hon. M. Trudeau.

M. le président: A l'ordre. Lorsque le comité s'est ajourné hier soir il était saisi de l'article 3 du bill. L'article 3 est-il adopté?

Sur l'article 3—*Création du ministère.*

M. Harding: Monsieur le président, la Partie I du bill C-207 traite de la création d'un ministère de l'Environnement et le débat de deuxième lecture a été fort intéressant. J'ai présenté moi-même quelques recommandations au gouvernement mais je suis tout à fait certain qu'il y a prêté très peu d'attention. J'espère néanmoins que certains arguments, réitérés, recevront l'attention des députés et des ministères en cause.

A mon avis, le nom «ministère de l'Environnement» ne convient pas. Tout le monde est en faveur de la création d'un ministère de l'Environnement. Je ne voudrais qu'on interprète mal mes propos à cet égard, mais il me semble qu'un tel ministère devrait pouvoir traiter de tous les problèmes de l'environnement dans le pays tout entier, et que les travaux qui touchent à l'environnement exécutés

par d'autres ministères devraient être soumis à son inspection et à son contrôle. Faute d'un contrôle de ce genre dans un seul ministère, qui coordonnera notre lutte contre la pollution, nous n'obtiendrons pas les résultats voulus.

Au cours du débat de deuxième lecture, j'ai dit qu'un ministère de l'Environnement ne devrait pas être chargé d'une ressource déterminée. Dès qu'un ministère chargé d'une ressource est créé, ses activités portent principalement sur l'exploitation économique de cette ressource. Si l'on mélange trop étroitement l'exploitation des ressources et les problèmes de l'environnement, il y aura un conflit grave entre ceux qui, au sein du ministère, tiennent à l'exploitation de la ressource et ceux qui tiennent à ce que cette exploitation soit rigoureusement réglementée dans l'intérêt de l'environnement.

Un authentique ministère de l'Environnement devrait être en mesure d'arrêter des normes nationales et coordonner les activités de leur mise en application. C'est pourquoi je crois que le gouvernement a commis une bourde quant à ses propositions dans cette partie-ci du bill. Je le répète, je ne m'oppose pas à l'établissement d'un ministère de l'Environnement. Nous devrions en avoir un mais il devrait superviser toutes les activités du gouvernement connexes aux questions du milieu, dont celles relatives aux pêches et aux forêts, aux ressources en eau et à nos régions arctiques. Il ne fait aucun sens de soustraire la surveillance de nos régions arctiques à la compétence de ce ministère.

Tout récemment nous avons adopté un bill concernant la pollution des eaux arctiques, mais on n'en a pas transféré la responsabilité au nouveau ministère proposé. Nos territoires nordiques embrassent plus de 40 p. 100 de notre masse de terre mais cette région continuera de ressortir au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il serait préférable que le nouveau ministère s'appelle ministère des Ressources renouvelables. Tout en critiquant le fait que n'allions pas assez loin, je dois dire que cette mesure, plus que tout autre texte législatif de nos statuts, contribuera à la lutte contre la pollution.

Le Canada a l'occasion de montrer la voie au reste du monde dans le domaine de l'environnement. Je répète que nous ne résoudrons jamais nos problèmes de pollution ou ceux du monde avant de comprendre qu'il y a trois éléments indissolublement liés. Nous ferons peut-être du progrès dans certains secteurs, mais jamais de travail sérieux à moins d'examiner ces trois éléments de la question de la pollution écologique.

• (3.40 p.m.)

D'abord, la planification de la population. Je songe non seulement au Canada mais au monde entier. Réduisons de moitié le taux de pollution mondial, et même là, si la population double, nous aurons autant de pollution qu'aujourd'hui, peut-être plus. Il nous faut rattacher nos projets à ceux des Nations Unies et des autres agences internationales.

Puis, viennent les ressources. Ici aussi, l'exploitation des ressources est étroitement liée aux problèmes de la pollution. Je prévois qu'un jour nous aurons un ministère de l'Environnement chargé de s'occuper de la mise en valeur de nos ressources et de l'allocation de nos matières premières. Une chose à laquelle le ministère de l'Environ-